SYNTHÈSE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVA<u>IL 2021</u>

Les collectivités territoriales et établissements relevant du Comité Social Territorial du CDG31

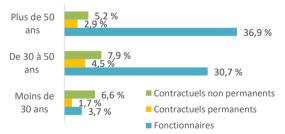
Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT) au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne par extraction des Rapports Sociaux Uniques 2021 transmis par 420 collectivités et établissements publics ayant au moins un agent et relevant du comité technique du CDG31 au 31 décembre 2021.

- Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2021

- → 4 300 agents employés par les répondants au 31 décembre 2021
 - > 3 067 fonctionnaires
 - > 388 contractuels sur emploi permanent
 - > 845 contractuels sur emploi non permanent
- **⇒** En moyenne, les agents permanents ont 48 ans

Âge moyen		
Fonctionnaires	48,6 ans	
Contractuels permanents	42,7 ans	
Ensemble	48 ans	
Contractuals non normanents	20 1 ans	

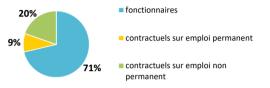
Pyramide des âges des agents titulaires, contractuels permanents et non permanents



Lecture: 5,2 % des agents (tous statuts confondus) sont des agents contractuels sur emploi non permanent de plus de 50 ans.

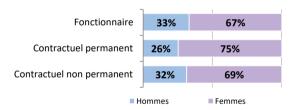
Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	30,2%	24,7%	29,6%
Technique	51,0%	48,2%	50,7%
Culturelle	2,7%	2,1%	2,6%
Sportive	0,3%	0,5%	0,3%
Médico-sociale	9,4%	14,2%	9,9%
Police	1,2%	0,0%	1,1%
Incendie			
Animation	5,2%	10,3%	5,8%
Total	100%	100%	100%

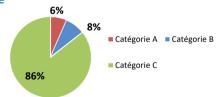


- ➡ En moyenne, 10 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021
 - > 7 fonctionnaires
 - > 1 contractuel permanent
 - > 2 contractuels non permanents

Répartition par genre et par statut



 Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



 Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	43%
Adjoints administratifs	21%
ATSEM	6%
Adjoints territoriaux d'animation	5%
Rédacteurs	4%

Synthèse sur la santé, la sécurité et les conditions de travail réalisée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne par extraction des données des Rapports Sociaux Uniques 2021 transmis en 2022 par les collectivités

Les accidents du travail (de service et de trajet)

- ⇒ 119 accidents de travail
 - ⇒ 106 accidents de service
 - ⇒ 13 accidents de trajet
- 7 474 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 2,3 % des agents (tous statuts) ont été concernés par un accident du travail

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

\Rightarrow	Taux d'absentéisme ¹ :	0,47 %
\Rightarrow	Taux d'exposition ² :	2,35 %
\Rightarrow	Taux de fréquence ³ :	2,77 %
\Rightarrow	Indice de fréquence ⁴ :	30,5 ‰

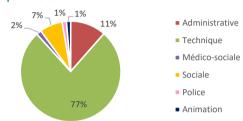
Gravité⁵: 62,8 jours par arrêt

⇒ Taux de gravité⁶: 1,18 ‰

Nombre d'accidents du travail selon la filière et le sexe

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	1	10	11	9%
Technique	65	22	87	73%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		13	13	11%
Police	1		1	1%
Incendie				
Animation	1	6	7	6%

Répartition des jours d'arrêt consécutifs à des accidents du travail par filière



Répartition des accidents du travail selon la catégorie hiérarchique



Les adjoints techniques sont les plus concernés

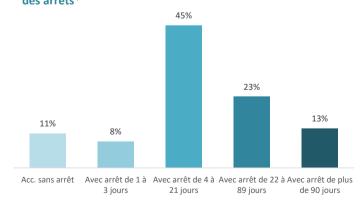
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	63%
Agents de maîtrise	10%
Adjoints administratifs	8%
Adjoints territoriaux d'animation	6%

Répartition des accidents du travail selon le genre



3604 jours d'arrêt concernent les hommes et 3870 jours d'arrêt concernent les femmes

Répartition des accidents du travail en fonction de la durée des arrêts*



* Données issues de l'enquête RASSCT

Nombre d'agent(s) victime(s) d'un accident avec arrêt* selon la classe d'âge



* Ce graphique ne prend pas en compte les accidents sans arrêt

Les 5 principaux types d'activités* exercées lors de l'accident



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 24% (1667 jours d'arrêt)



Espaces verts : 21% (1203 jours d'arrêt)



Services aux personnes -Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.): 11% (633 jours d'arrêt)

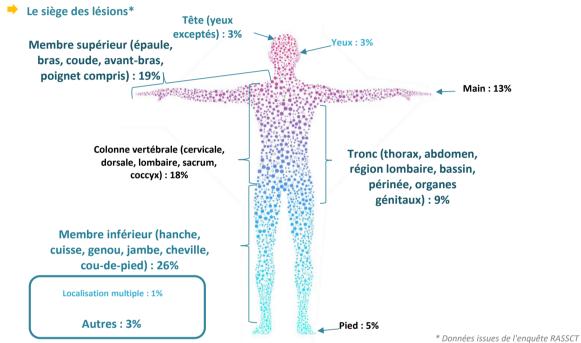


Maintenance eau et assainissement : 9% (252 jours d'arrêt)

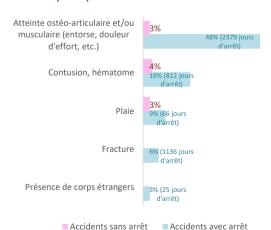


Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas) : 9% (663 jours d'arrêt)

* Données issues de l'enquête RASSCT



→ Les 5 principales natures de lésions*



Part des accident de travail (avec ou sans arrêt) sur l'ensemble des accidents de travail (avec ou sans arrêt) selon la nature des lésions

Les 5 principaux éléments matériels*



* Données issues de l'enquête RASSCT Manipulation ou transport d'objets ou de personnes : 33% (1359 jours d'arrêt)



Chutes de plain-pied : 23% (1851 jours d'arrêt)



Objets, masses, particules en mouvement : 9% (389 jours d'arrêt)



Autres : 10% (1594 jours d'arrêt)



Véhicules et engins : 8% (258 jours d'arrêt)

^{*} Données issues de l'enquête RASSCT

- P FOCUS SUR LES ACCIDENTS DE SERVICE

- ⇒ 106 accidents de service, dont 12 accidents sans arrêt de travail, soit
 11,32 %
- ➡
 6 786 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 2,1 % des agents (tous statuts) ont été concernés par un accident de service

> La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		7	7	7%
Technique	62	21	83	78%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		9	9	8%
Police	1		1	1%
Incendie				
Animation	1	5	6	6%

> Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	68%
Agents de maîtrise	10%
Adjoints administratifs	6%
Adioints territoriaux d'animation	6%

- P FOCUS SUR LES ACCIDENTS DE TRAJETS

- ⇒ 13 accidents de trajet, dont 1 accident sans arrêt de travail
- 🖨 688 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 0,2 % des agents (tous statuts) ont été concernés par un accident de traiet

→ La filière administrative est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	1	3	4	31%
Technique	3	1	4	31%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		4	4	31%
Police				
Incendie				
Animation		1	1	8%

→ Les adjoints administratifs sont les plus concernés

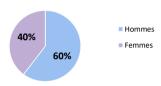
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	31%
Assistants socio-éducatifs	31%
Adjoints techniques	23%

 $^{^{1}}$ Nombre de jours d'arrêt x 100 $^{\prime}$ (Nombre total d'agents 31/12/2021 x 365)

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇨	Taux d'absentéisme ¹ :	0,43 %
\Rightarrow	Taux d'exposition ² :	2,12 %
\Rightarrow	Taux de fréquence ³ :	2,49 %
\Rightarrow	Indice de fréquence ⁴ :	27 ‰
⇨	Gravité ⁵ :	63,4 jours par arrêt
⇨	Taux de gravité ⁶ :	1.07 ‰

Répartition des accidents de service selon le genre



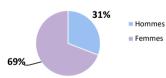
Répartition des accidents de service selon la catégorie hiérarchique



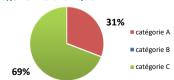
Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

-	111111111111111111111111111111111111111	
\Rightarrow	Taux d'absentéisme ¹ :	0,04 %
\Rightarrow	Taux d'exposition ² :	0,23 %
\Rightarrow	Taux de fréquence ³ :	0,28 %
\Rightarrow	Indice de fréquence ⁴ :	3,45 ‰
\Rightarrow	Gravité ⁵ :	57,3 jours par arrêt
\Rightarrow	Taux de gravité ⁶ :	0,11 ‰

Répartition des accidents de trajet selon le



Répartition des accidents de trajet selon la catégorie hiérarchique



⁴ Nombre d'accidents x 10^3 / Nombre d'heures payées / 1820

² Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2021

³ Nombre d'arrêt *100 / Nombre total d'agents au 31/12/2021

Nombre de jours d'arrêt / Nombre d'arrêts

⁶ Nombre de jours d'arrêt *10^3/ Nombre total d'heures payées

Les maladies professionnelles

- 20 maladies professionnelles dont 8 reconnues avant 2021 ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2021
- 4 237 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- 2,8 maladies professionnelles reconnues dans l'année pour 1 000 agents (tous statuts)
- Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année selon la filière et le sexe

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		1	1	8%
Technique	5	4	9	75%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		2	2	17%
Police				
Incendie				
Animation				

Les adjoints techniques sont les plus concernés

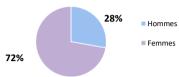
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	75%
ATSEM	10%
Agents sociaux	10%
Rédacteurs	5%

Chiffres clés emplois permanents et non permanents

⇒ Taux d'absentéisme¹: 0,27%
⇒ Taux d'exposition²: 0,46%
Taux de fréquence³: 0,49%

⇔ Gravité⁴: 197 jours par arrêt

Répartition des maladies professionnelles selon le genre



Répartition des maladies professionnelles selon la catégorie hiérarchique 5%



- ¹ Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2021 x 365)
- ² Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2021
- ³ Nombre d'arrêts *100 / Nombre total d'agents au 31/12/2021
- ⁴ Nombre de jours d'arrêts / Nombre d'arrêts

Les 5 principaux types d'activités* à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Services aux personnes -Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 33% (520 jours d'arrêt)



Restauration (préparation et service) : 25% (600 jours d'arrêt)



Espaces verts : 17% (1095 jours d'arrêt)



Collecte des ordures ménagères(collecte et traitement des déchets): 8%

(3 jours d'arrêt)



Autres activités : 8% (19 jours d'arrêt)

* Données issues de l'enquête RASSCT

Les 5 principaux types* de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Epaule	50%
Poignet - Main et doigt	17%
Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux (stress, dépression, "burnout") et Divers	11%
Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets	11%
Coude	6%

— Inaptitudes —

- 3 demandes de reclassement au cours de l'année 2021
- 🖈 2 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 1 demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- → 46 décisions liées à une inaptitude prise au cours de l'année 2021
- ⇒ Aucun reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 1 reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- ⇒ 12 retraites pour invalidité
- ⇒ 1 licenciement pour inaptitude physique
- ➡ 6 décisions d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)
- ⇒ 18 décisions d'accord de temps partiel thérapeutique
- ⇒ 3 décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail
- ⇒ 5 mises en disponibilité d'office pour raisons médicales

Agents affectés à la prévention

- > 76 agents affectés à la prévention
- ⇒ 60 assistants ou conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)
- ⇒ 2 agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI)
- ⇒ Médecin(s) de prévention : 7,84 ETP
- ⇒ Infirmier(s) de prévention : 2,8 ETP
- ➡ 16 autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)

Actions liées à la prévention dans l'année 2021

- ⇒ 6,6 % des agents ont été formés (sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail)
- → Les actions liées à la prévention réalisées

501 jours de formation liés à la prévention ont eu lieu pour un coût de 355 604 euros

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	1 500 €	44	34 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	4 500 €	27	167€
Formation dans le cadre des habilitations	27 626 €	430	64 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	45 948 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	276 030 €		

- Réunions statutaires

- Le groupe de collectivités et établissements publics relève du Comité Social Territorial du CDG
 - 11 réunions du Comité Technique
 - 4 réunions des commissions administratives paritaires

Documents et démarches de prévention

- 🖈 19 % des collectivités et établissements publics disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels
- 🖈 3 % des collectivités et établissements publics disposent d'un plan de prévention des risques psychosociaux
- ⇒ 4 % des collectivités et établissements publics ont mis en place une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)
- 🖈 2 % des collectivités et établissements publics ont mis en place d'autre(s) démarche(s) de prévention des risques
- ⇒ 1 % des collectivités et établissements publics a mis en place une démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR)
- 🖈 13 % des collectivités et établissements publics disposent d'un registre de santé et de sécurité au travail

Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites du Rapport Social Unique 2021 transmis en 2022 par la collectivité sauf mention contraire pour les données issues de l'enquête RASSCT. L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurstrices et Directeurs-trices Adjoints-es des Centres de Gestion.



Date de publication : mars 2023 Version 9

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne



Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Réduire les risques professionnels représente un enjeu majeur pour les employeurs publics territoriaux en termes de réduction de l'absentéisme, de reclassement professionnel ou encore de pénibilité.

Afin de mieux prévenir ces risques, connaître précisément les accidents du travail, de service, de trajet et les maladies professionnelles semble nécessaire.

Les données issues du Rapport Social Unique permettent d'établir un premier bilan de cette thématique et une présentation synthétique. Des indicateurs tels que la filière et l'âge des agents, la fréquence et la gravité des sinistres, et l'exposition aux risques apportent un éclairage indispensable pour mieux agir.

Cette synthèse permet ainsi de mesurer l'évolution des risques professionnels et d'alimenter les politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la prévention des risques professionnels.

N.B.: En vertu de l'article 49 du décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, un rapport sur l'évolution des risques professionnels doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Les indicateurs d'absence

Taux d'absentéisme : Nombre de jours calendaires d'absence (Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365) x 100

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème :

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence,** bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés lors dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés.

La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires).

De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complet**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complet.

Taux d'exposition : Nombre d'agents absents

Nombre total d'agents au 31/12/2021 x 100

Note de lecture : Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence : Nombre d'arrêts

Nombre total d'agents au 31/12/2021 x 100

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 8 %, cela signifie qu'en moyenne pour 100 agents, la collectivité a enregistré 8 arrêts sur l'année.

Indice de fréquence : Nombre d'accidents avec arrêt (Nombre d'heures payées / 1820)

Note de lecture : Si le l'indice de fréquence est de 80, cela signifie que pour un effectif moyen de 1 000 agents, la collectivité a enregistré 80 accidents avec arrêt sur l'année.

Gravité : Nombre de jours d'arrêt

Nombre d'arrêts

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

Taux de gravité : Nombre de jours d'arrêt

Nombre total d'heures payées x 1000

Note de lecture : Si le taux de gravité est de 8, cela signifie qu'en moyenne pour 1 000 heures travaillées, la collectivité a enregistré 8 jours d'arrêt sur l'année.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte et le statut et le profil des agents (âge, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

N.B. Pour la partie sur les maladies professionnelles sont inclus dans le calcul du nombre de maladies et du nombre de jours d'arrêt, ceux dus à des MP reconnues dans l'année ainsi que ceux dus à des MP reconnues dans les années antérieures (reliquats) N.B. Toutes les données présentées dans la synthèse sont issues du RSU 2021 sauf mention contraire faisant référence à l'enquête RASSCT 2021

Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension des indicateurs d'absentéisme.